

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
44/224	Coopération internationale pour le suivi, l'évaluation et la prévision des menaces à l'environnement et pour la fourniture de secours d'urgence en cas de catastrophe écologique (A/44/746/Add.7)	82, f	22 décembre 1989	152
44/225	La pêche aux grands filets pélagiques dérivants et ses conséquences sur les ressources biologiques des océans et des mers (A/44/746/Add.7)	82, f	22 décembre 1989	153
44/226	Trafic, élimination, contrôle et mouvements transfrontières de produits et déchets toxiques et dangereux (A/44/746/Add.7)	82, f	22 décembre 1989	154
44/227	Suite donnée aux résolutions 42/186 et 42/187 de l'Assemblée générale (A/44/746/Add.7)	82, f	22 décembre 1989	156
44/228	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/44/746/Add.7)	82, f	22 décembre 1989	158
44/229	Coopération internationale dans le domaine de l'environnement (A/44/746/Add.7)	82, f	22 décembre 1989	161
44/230	Objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1991-1992 (A/44/832)	12	22 décembre 1989	164
44/231	Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 42/165 de l'Assemblée générale (A/44/832)	12	22 décembre 1989	164
44/232	Tendances du transfert de ressources à destination et en provenance des pays en développement et leurs incidences sur la croissance économique et le développement soutenu de ces pays (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989	165
44/233	Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989	165
44/234	Schémas de consommation et indicateurs qualitatifs du développement (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989	167
44/235	Assistance au peuple palestinien (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989	167
44/236	Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989	168
44/237	Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989	170
44/238	Décennie mondiale du développement culturel (A/44/832/Add.1)	12	22 décembre 1989	170

44/169. **Elaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 42/193 du 11 décembre 1987 et 43/182 du 20 décembre 1988,

1. *Prend acte* du rapport du Comité spécial plénier chargé d'élaborer la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement²;

2. *Recommande* que le Comité spécial plénier adopte le schéma figurant dans l'annexe à la présente résolution comme base d'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

*83^e séance plénière
19 décembre 1989*

ANNEXE

Schéma d'élaboration de la stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement

I. — PRÉAMBULE

Bilan des années 80 et perspectives pour les années 90, en vue d'adopter un cadre économique souple de croissance et de développement pour les années 90, compte tenu des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la coopération économique internationale, en particulier à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement

II. — BUTS ET OBJECTIFS

Promouvoir le développement des pays en développement dans le contexte du renforcement du développement mondial.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément n° 41 et rectificatif (A/44/41 et Corr.1).

III. — POLITIQUES ET MESURES

La stratégie devrait porter surtout sur les efforts nationaux dans tous les pays et sur la coopération internationale pour les années 90.

La stratégie devrait aborder notamment les points suivants :

a) Reactivation et accélération du développement et d'une croissance économique générale et durable, y compris les questions suivantes :

- i) Dette extérieure;
- ii) Commerce international et produits de base;
- iii) Technologie;
- iv) Politiques industrielles, politiques alimentaires et agricoles;
- v) Cadres de politique économique;

b) Aspects prioritaires du développement

- i) Eradication de la faim et de la pauvreté;
- ii) Mise en valeur des ressources humaines et développement des institutions;

iii) Population;

iv) Environnement;

v) Alimentation et agriculture;

c) Nécessité de tenir compte de situations, de problèmes et de besoins différents, notamment en ce qui concerne les pays les moins avancés;

d) Financement du développement.

IV. — RÔLE DES ORGANES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

V. — EXAMEN ET ÉVALUATION

44/170. **Charte des droits et devoirs économiques des États**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1^{er} mai 1974, où figurent la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, 3281 (XXIX) du 12 décembre 1974, qui contient la Charte des droits et devoirs économi-